

autour de l'élargissement

ÉMERAINVALLE. Les riverains et les élus estiment que le mur antibruit censé les protéger des nuisances sonores permanentes de la N 104 n'est pas conforme aux promesses de l'Etat.



Emerainville, lundi. Les premiers riverains habitent à 50 m des travaux et ont vu sur le chantier depuis l'abattage des arbres. (LP/G.Co.)

LES HABITANTS devraient être nombreux, ce soir, à la réunion publique qui se tiendra à 20 heures en mairie d'Emerainville. Le sujet : les travaux d'élargissement de la Francilienne entre l'autoroute A 4 et la nationale 4. Et plus particulièrement, les nuisances que produisent les plus de 100 000 véhicules (dont plus de 10 % de poids lourds) qui passent là en moyenne chaque jour. Nuisances que subissent plus de 400 foyers émerainvillois.

En mairie, le dossier est piloté par Jacques Huleux, conseiller municipal et responsable du groupe Europe Ecologie-les Verts de Marne-la-Vallée, avec l'association Amélioration

et développement du cadre de vie à Emerainville (ADCVE). L'élu a saisi cet été la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Ségolène Royal. Une pétition a déjà recueilli plus de 600 signatures pour dénoncer le bruit du trafic, des travaux nocturnes, des déviations hasardeuses, du déboisement ainsi que la pollution visuelle... Mais la principale pierre d'achoppement est constituée par le mur antibruit que les victimes estiment « pas du tout antibruit ».

« L'Etat s'était engagé sur une base de 3 à 10 décibels de moins qu'en 1998 »

Louis Duquesne, de l'ADCVE

« Il s'agit d'un vulgaire mur en gabions, une sorte de casier en acier contenant des pierres », explique Louis Duquesne, de l'ADCVE, qui a écrit à la Direction départementale des territoires (DDT) de Seine-et-Marne. « Ils ont commencé par raser le merlon (NDLR : mettre à niveau le parapet) qui a ainsi perdu environ 2 m de hauteur,

argumente ce dernier. Où est la protection prônée dans l'enquête et dans vos propos ? » questionne-t-il. « La protection envisagée n'était-elle pas de 2 m au-dessus de la hauteur actuelle du merlon ? L'Etat s'était engagé sur une base de 3 à 10 décibels de moins, que lors de la mesure sonore de 1998, avant le début du chantier », souligne-t-il encore.

Dans un courrier daté du 17 octobre 2014, le directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes Ile-de-France, Eric Tannays, tente de rassurer le maire UMP, Alain Kelyor. « Je vous confirme, af-

firme-t-il, de la totale mobilisation de la Direction des routes Ile-de-France pour respecter pleinement les engagements pris par l'Etat dans le cadre de l'aménagement à deux fois trois voies de la Francilienne, assure-t-il. Ainsi, les protections acoustiques déjà construites et celles à construire visent à respecter les normes réglementaires en vigueur, soit : 65 décibels de jour et 55 décibels de nuit, en tendant vers les objectifs retenus dans les engagements de l'Etat, en l'occurrence 60 décibels le jour et 55 décibels la nuit. »

Il ajoute : « Aussi, la Dirif a-t-elle choisi une rehausse du merlon par un mur en gabions adossant de propriétés acoustiques adaptées aux objectifs à atteindre [...] L'ouvrage ainsi constitué du merlon et de sa rehausse présente une hauteur totale de plus de 7 m [...] Si les résultats n'étaient pas satisfaisants au sens des engagements de l'Etat, toutes les dispositions complémentaires nécessaires pour les atteindre seraient mises en œuvre. Vous seriez alors associés à leur définition, concertée avec les riverains. » GILLES CORDILLOT

« Cauchemardesque ! »

Robert Taraboletti habite rue de l'Arche-de-Noé

LE VISAGE FATIGUÉ. Robert Taraboletti paraît résigné. Sa maison se trouve à une cinquantaine de mètres du chantier. Depuis l'été, il dit vivre un cauchemar. « Ma femme et moi, n'en pouvons plus. Elle, c'est à cause du bruit, moi, c'est la vue qui me déprime. Voir en permanence tous ces engins et la pollution qu'ils génèrent... J'espère franchement que nos doléances seront entendues. »

Depuis l'été, Robert Taraboletti n'a pu ouvrir ses fenêtres. « Cet été, les nuits de forte chaleur, nous ne pouvions même pas dormir la fenêtre ouverte. Je comprends la nécessité de réaliser ces travaux, mais pourquoi la nuit ? J'ai vraiment hâte que tout ça s'arrête. »

Robert part régulièrement aux nouvelles. Il a entendu dire que le mur antibruit pourrait être démonté et remplacé par une protection plus efficace. Une information que ne peuvent malheureusement lui confirmer Jacques Huleux, conseiller municipal EELV d'Emerainville



Emerainville, lundi. Depuis cet été, à cause du bruit, Robert n'ouvre plus ses fenêtres. (G. Co.)

et Louis Duquesne, de l'Association pour l'amélioration et le développement du cadre de vie à Emerainville. G.CO.

En 2007, le chantier avait été stoppé près de deux ans

C'est déjà la deuxième fois que la ville d'Emerainville hausse le ton par rapport aux nuisances des travaux d'élargissement de la Francilienne, débutés il y a neuf ans. En 2007, Le chantier avait été interrompu près de deux ans ! En cause, l'absence d'études d'impact dans le cadre de la loi sur l'eau. Ces dernières ont ensuite été réalisées. Il a donc fallu relancer une nouvelle enquête publique uniquement liée à cette loi sur l'eau. Un grain de sable

qui n'avait pas été sans conséquences sur le coût des travaux. Il avait fallu dédommager les entreprises pour le retard occasionné. Un surcoût qui avoisinait les 2 M€. Les riverains avaient gagné une grande amélioration de la qualité des eaux rejetées par les routes mais également une amélioration en termes de bruit. Environ 30 % du coût global du projet a servi à améliorer l'impact de ces travaux sur l'environnement. G.CO.